

L'**A**ssociation **C**itoyenne pour la **P**rotection
du **V**illage de **MONTIGNY**

DROIT DE RÉPONSE : POURQUOI L'ACPV MENTIRAIT ?

Ces derniers jours, vous avez dû recevoir un tract diffusé par l'équipe municipale actuelle intitulé :
« *VILLAGE : L'ACPV NE DIT PAS LA VÉRITÉ. L'ACPV NE PROPOSE RIEN* » **C'est FAUX**

NOUS TENONS À RÉTABLIR LA VÉRITÉ et À DÉMONTRER NOTRE BONNE FOI en vous communiquant le courrier que nous avons adressé à M. le Maire, dans un souci d'**OUVERTURE** et de **CONCERTATION**, le 23 janvier dernier peu avant la diffusion de son tract « Village ».

**L'AVENIR DU VILLAGE NE PEUT PAS ÊTRE UN ENJEU
ÉLECTORAL, NI RÉDUIT À UN MANDAT**

**NOUS SOMMES APOLITIQUES ET LE RESTERONS
NOUS REFUSONS DE RENTRER DANS DES POLÉMIQUES
ÉLECTORALES.**

**NOTRE SEUL BUT : VOUS REPRÉSENTER POUR PRÉSERVER LE
CADRE ET LA QUALITÉ DE VIE AU VILLAGE**

**PERSONNE NE PEUT NIER NOTRE IMPLICATION, NOTRE RIGUEUR,
ET NOS ACTIONS.**

Vous trouverez, en encadré, le courrier que nous avons envoyé à M. le Maire et dont une copie a été envoyée à M. le Sous-Préfet.

A.C.P.V.
4 avenue Transversale
95370 Montigny lès Cormeilles
Lettre recommandée n° 1A 180 283 7713 4

23 janvier 2020

à M CARPENTIER

Monsieur le Maire

Nous tenons à vous rappeler que nous sommes une association APOLITIQUE, nos démarches n'ayant pour but que la PROTECTION du cadre et de la qualité de vie des habitants du Village.

Dans le cadre du contentieux où nous nous opposons à la cession et au déclassement de parcelles communales au profit de projets immobiliers privés, nous déplorons le manque d'implication des habitants de ce secteur.

Il vous appartenait en qualité de représentant des habitants de les associer afin, notamment, d'organiser la conservation du patrimoine communal en lui trouvant une fonction en adéquation avec les attentes des Ignymontaines et Ignymontains.

Il apparaissait également primordial d'élaborer une discussion de fond sur les différents impacts de cette forte densification notamment concernant la planification de la circulation, les attentes des habitants de ce secteur en matière de commerce et de cadre de vie.

Notre association n'est pas hostile à la **redynamisation de ce secteur du Village** et nous avons parfaitement conscience que des projets doivent voir le jour.

Cependant, nous estimons que ces projets ne doivent être réalisés au détriment de l'identité de notre Village et surtout de notre cadre de vie.

La surdensification induite par l'ensemble des projets autorisés par vos services (augmentation de près de 40% de la population) est en inadéquation avec la faible surface urbanisée et la typologie du réseau routier (majorité de rues : à sens unique, d'autres où le croisement de 2 véhicules est difficile et pour beaucoup avec des trottoirs très étroits). En outre, en ne prévoyant pas en amont un plan de circulation, des infrastructures, un « lieu d'échange » pour favoriser le lien entre les habitants, **ce Village restera**, au grand regret de ces derniers, **un lieu de passage**.

Suite au sondage que nous avons réalisé auprès des habitants, une forte majorité étant défavorable au projet (97%), nous vous avons rencontré à plusieurs reprises **dans l'espoir de pouvoir échanger et que vous nous entendiez**.

Nous déplorons de n'avoir vu **aucune avancée ni sur la diminution conséquente du nombre de logements, ni sur la préservation du patrimoine** conformément à la volonté de vos administrés.

Ceci nous a contraint à entamer, à contrecœur, des procédures nous mettant dans une position fort désagréable.

Nous voulons être partenaires et force de propositions et non être perçus comme des opposants.

A ce titre, nous vous avons interpellé à plusieurs reprises en vous demandant :

- de vous rapprocher de l'architecte des bâtiments de France pour qu'il vous guide afin que le projet respecte l'esprit du village puisque nous n'avons pas les compétences nécessaires.

- de faire un inventaire des bâtis de caractère dans le cadre de la révision du PLU (Réponse négative lors de la réunion de présentation aussi nous vous avons adressé un courrier réitérant notre demande.)

- de faire respecter les autorisations de travaux concernant les peintures des façades des logements VILOGIA avant que les échafaudages ne soient démontés, ce qui n'a pas été fait.

- d'utiliser votre droit de « sursis à statuer » pour les permis de construire en attente de validation compte tenu des recours auprès du Tribunal Administratif concernant la vente et le déclassement des terrains municipaux pour lesquels nous n'avons toujours pas les actes d'achat par la commune.

A ce jour, nous sommes malheureusement toujours en attente de certaines réponses !

Néanmoins, soucieux du devenir de notre Village et confiant dans le soutien de nos concitoyens, nous demeurons à votre disposition pour échanger sur l'avenir du Village et par extension, de Montigny lès Cormeilles.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations.

La présidente

ATTENTION RESTONS VIGILANTS !

CE QUI EST PROPOSÉ AUX HABITANTS N'EST QUE DE L'INFORMATION
ON NOUS A IMPOSÉ UN PROJET NON DISCUTABLE : NOUS AVONS DROIT
À LA CONCERTATION

CONTRAIREMENT À L'ÉQUIPE MUNICIPALE NOUS TENONS À GARDER UN
VÉRITABLE VILLAGE CHARMANT ET AUTHENTIQUE

L'ACPV EST DE PLUS EN PLUS INQUIÈTE SUR LE DEVENIR DE
NOTRE VILLAGE